

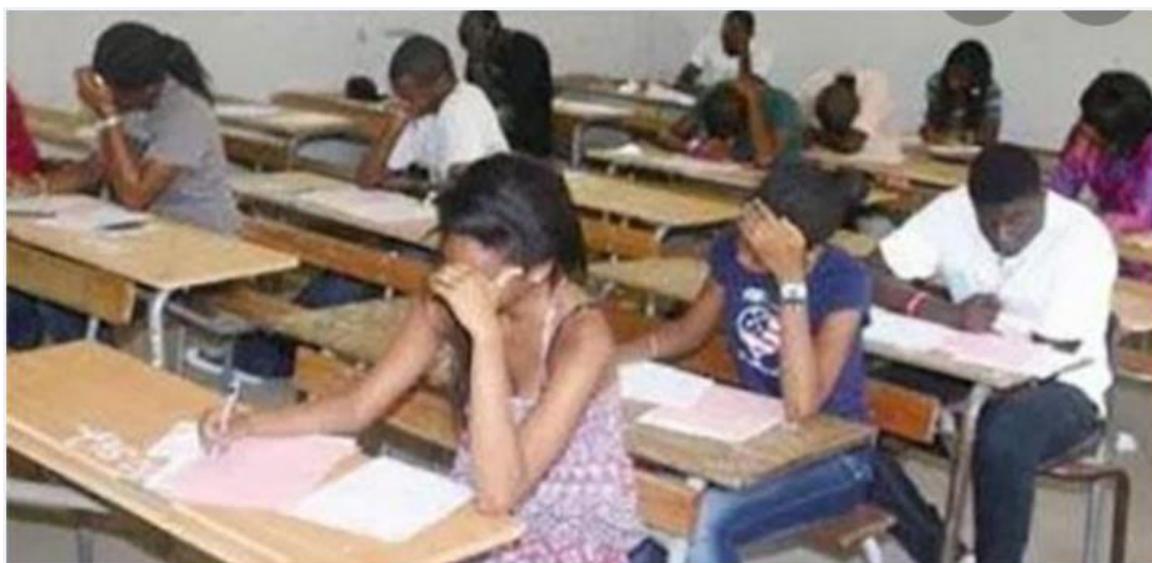


République Du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère  
de l'Éducation nationale

# **DISPOSITIF NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRESSIONS HARMONISEES ET DES EVALUATIONS À EPREUVES STANDARDISEES (PHARES)**



**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE GENERAL**

**PAQEEB**

**Octobre 2021**

## Table des matières

Sigles et acronymes .....	4
Équipes de rédaction .....	5
Préface.....	6
1. Contexte et justifications .....	7
2. Objectifs .....	8
2.1. Objectif général .....	8
2.2. Objectifs spécifiques .....	8
3. Organes de pilotage et de gestion .....	8
3.1. Comité de pilotage académique .....	8
3.2. Comité technique académique .....	9
3.3. Comités techniques disciplinaires .....	9
3.4. Cellules pédagogiques mixtes (CPM) .....	10
3.5. Cellules pédagogiques d'établissement (CPE).....	10
3.6. Comité de gestion de la banque des épreuves et du tirage.....	11
4. Progressions harmonisées.....	11
4.1. Processus d'harmonisation des progressions .....	11
4.2. Outil d'harmonisation des progressions .....	12
5. Évaluations à épreuves standardisées .....	13
5.1. Niveaux de standardisation.....	13
5.1.1. Niveau établissement.....	13
5.1.2. Niveau cellule mixte .....	13
5.1.3. Niveau académie .....	13
5.2. Processus de standardisation des épreuves, de correction des copies et d'analyse des résultats.....	14
5.2.1. Niveau établissement.....	14
5.2.2. Niveau cellule mixte .....	15
5.2.3. Niveau académie .....	15
6. Remédiation .....	17
6.1. Élaboration du plan de remédiation .....	17
6.1.1. Diagnostic .....	17
6.1.2. Outils de remédiation.....	19
6.2. Mise en œuvre du plan de remédiation.....	20
6.3. Suivi de la remédiation.....	20
7. Évaluation des phares .....	21

7.1.	Outils d'évaluation de la mise en œuvre des PHARES .....	21
7.1.1.	Outil IA.....	21
7.1.2.	Outil IEF .....	22
7.1.3.	Outil Etablissement .....	23
7.2.	Outils de remontée des données .....	24
7.3.	Rencontres bilan.....	25
8.	Les recommandations .....	25
8.1.	Sécurisation des épreuves.....	25
8.2.	Participation effective des établissements aux évaluations à épreuves standardisées .....	26
8.3.	Gestion des PHARES en cas d'intempéries, de grèves ou de situations imprévues.....	26
8.4.	Financement des PHARES.....	26
8.5.	Formation des professeurs.....	27
9.	Tableau de bord des PHARES .....	28
Annexes : .....		30
Annexe 1 : PV de correction .....		30
Annexe 2 : Grille de collecte et d'analyse des erreurs .....		31
Annexe 3 : lettre de proposition d'épreuves .....		32
Annexe 4 : le statut de l'erreur .....		33
Annexe 5 : La Zone Proximale de Développement (ZPD).....		33

## **Sigles et acronymes**

**ACES** : Amicale des chefs d'établissement du Secondaire

**COLCE** : collectif des chefs d'établissement

**BEMSG** : Bureau de l'enseignement moyen secondaire général

**BFEM** : Brevet de Fin d'Études moyennes

**CE** : Chef d'établissement

**CEM** : Collège d'enseignement moyen

**CP** : Cellule pédagogique

**CPE** : Cellule pédagogique d'établissement

**CPM** : Cellule pédagogique mixte

**CRAC-CEM** : Cadre de référence et d'amélioration du curriculum de l'Enseignement moyen

**CRFPE** : Centre régional de Formation des Personnels de l'Éducation

**DEMSGG** : Direction de l'Enseignement moyen secondaire général

**IA** : Inspecteur d'Académie

**IEF** : Inspecteur de l'Éducation et de la Formation

**IEMS** : Inspecteur de l'Enseignement moyen secondaire

**MEN** : Ministère de l'Éducation nationale

**PAQEED** : Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base

**PAQUET-EF** : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence -  
Éducation Formation

**PCR** : Professeur chargé de la remédiation

**PDEF** : Plan décennal de l'Éducation et de la Formation

**PHARES** : Progressions harmonisées et évaluations à épreuves standardisées

**PSE** : Plan Sénégal émergent

**SG** : Secrétaire général

**SIMEN** : système d'information et de management de l'Éducation nationale

**ZPD** : Zone proximale de Développement

## Équipes de rédaction

Ce travail est réalisé sous la conduite, la coordination et la supervision de **Papa Kandji**, Directeur de l'Enseignement moyen secondaire général.

### EQUIPE DE CONCEPTION

N°	Prénoms	Nom	Structure	Fonction
1	Khadidiatou	DIALLO	IA Dakar	Inspecteur d'Académie
2	Massar	DIOP	INEADE	
3	El hadj Mouhamadou	DIOUF	IEF Mbour 2	IEF
4	Issakha	FAYE	DFC	Chef de bureau
5	Moussa	GAYE	IA Thiès	IEMS Chargé de la formation
6	Amadou	KONÉ	IA Kaolack	SG
7	Abdoulaye Faye	NDAO	IA Kaffrine	BEMSG
8	Sérigne	NDIAYE	DEE	IEE
9	Saliou	THIAM	IA Pikine/G	BEMSG
10	Abdoulaye	WADE	IEF Grand Dakar	Coordonnateur des IEF

### EQUIPE DE VALIDATION

No	Prénoms	Nom	Structure	Fonction
1	Dado	BA	IA Dakar	Bureau Statistiques -Suivi
2	Bakary	CISSOKHO	IA Kédougou	SG
3	Gora	DIACK	IA Rufisque	Bureau TICE
4	Mamadou Hadi	DIALLO	DEMSG	Chef de bureau
5	Idrissa	DIAW	IA Matam	BEMSG
6	Mamadou	DIEDHIOU	IA Kolda	BEMSG
7	Ababacar Sy	DIOP	IA Ziguinchor	Bureau gestion pédagogique
8	Lamine	FALL	IA Louga	SG
9	Idrissa	GUEYE	IA Pikine/G	SG
10	Diokine	MANDIKA	IA Sédhiou	BEMSG
11	Amdy Moustapha	NDAO	IA Diourbel	Formateur CRFPE
12	Mamadou	NGOM	IA Fatick	BEMSG
13	Issa	SARR	IA St Louis	Coordonnateur IEMS
14	Mamadou	SOUANE	IA Tambacounda	Directeur des études CRFPE

### EQUIPE DE COORDINATION

No	Prénoms	Nom	Structure	Fonction
1	Ngary	FAYE	Cabinet MEN	CT1
3	Cheikh Ahmadou T	WANE	Cabinet MEN	CT3
4	Abdoul	SOW	Cabinet MEN	CT4
5	Léna	SENE	IGEF	Doyenne
6	Thioro	SALL	DEMSG	Chef de bureau
7	Oumar	SAGNA	DEMSG	Chef de division
8	Masseck Birame	SECK	-	Personne ressource

## Préface

Le Ministère de l'Éducation nationale s'est inscrit dans une dynamique d'amélioration continue des rendements scolaires pour contribuer efficacement au développement du capital humain, axe majeur du Plan Sénégal émergent (PSE).

Dans l'optique d'atteindre cet objectif, une politique cohérente de création des conditions pour assurer l'équité et l'égalité de chances à l'ensemble des apprenants est enclenchée. Elle se déploie dans une école de la réussite reposant sur un environnement apaisé et des conditions d'apprentissage améliorées et en phase avec les orientations du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence dans le secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF 2018-2030).

Il s'agit, dans cette optique, de poursuivre et de consolider les réformes pédagogiques déjà entamées notamment la mise en œuvre des Progressions harmonisées et Évaluations à Épreuves standardisées (PHARES). Cette innovation permet d'informer les acteurs du système éducatif sur les performances des élèves, mais aussi d'analyser les résultats des élèves après chaque évaluation en vue de réguler les acquisitions par des activités de remédiation.

Toutefois, la mise en œuvre d'une telle innovation connaît des fortunes diverses avec des pratiques différentes d'une académie à une autre.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à une mise en cohérence des initiatives prises en les incorporant dans un modèle de pilotage axé sur un cycle d'apprentissage qui s'adosse au triptyque : planification- évaluation- remédiation.

Le présent dispositif est conçu pour promouvoir ce pilotage pédagogique harmonisé et cohérent, avec des outils opérationnels de planification, de suivi-évaluation et de remédiation.

Il vise la systématisation dans toutes les académies des progressions harmonisées et des évaluations à épreuves standardisées, avec une intégration de stratégies efficaces de détection précoce d'élèves en difficulté d'apprentissage, pour leur apporter les remédiations nécessaires.

Tout en engageant les autorités académiques à veiller à la bonne exécution des PHARES, je remercie et félicite l'équipe de rédaction et le Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base (PAQEEB), partenaire stratégique, qui a accompagné la Direction de l'Enseignement moyen secondaire général (DEMSG) dans la réalisation de ce dispositif.

**Le Ministre de l'Éducation nationale**

## 1. Contexte et justifications

En 2013, le Sénégal a élaboré et adopté un document de politique pour assurer son développement socio-économique : le Plan Sénégal émergent (PSE).

Parmi les objectifs stratégiques de ce document, le développement du capital humain par l'éducation occupe une place centrale.

Pour assurer une éducation de qualité pour tous, le secteur de l'Éducation et de la Formation a élaboré et validé le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) qui constitue un des instruments d'atteinte des objectifs du PSE.

Dans cette perspective, l'amélioration de la qualité des apprentissages reste un défi majeur pour le système éducatif.

En effet, la faiblesse des résultats d'apprentissage pose problème à tous les ordres d'enseignement et alimente l'inefficacité interne avec des taux de redoublement et surtout, d'abandon relativement élevés.

Les résultats du mapping effectué en 2009 dans le processus d'élaboration du Cadre de référence et d'amélioration du curriculum de l'Enseignement moyen (CRAC-CEM), révèlent parmi les causes des contre-performances des élèves :

- des progressions lentes et non pertinentes dans la planification des enseignements apprentissages;
- une disparité dans les progressions et méthodes d'évaluation ;
- des évaluations non planifiées, non conformes et en nombre insuffisant;
- des comptes rendus faits, bien après le devoir ;
- une non prise en charge des élèves en difficulté.

Une telle situation influe négativement sur les rendements scolaires et la qualité des enseignements apprentissages comme l'indiquent les faibles résultats au Brevet de Fin d'Études moyennes (BFEM) et au Baccalauréat au cours des dernières années.

Pour pallier cette situation, le Ministère de l'Éducation nationale (MEN), à travers l'arrêté 3317 du 15 septembre 2011 a introduit dans les missions des cellules pédagogiques de l'Enseignement moyen secondaire l'harmonisation des progressions et des évaluations sommatives.

Cette mesure est consolidée par le Décret 2014-633, fixant les modalités d'évaluation des apprentissages dans l'enseignement moyen et secondaire général, qui fait des Progressions harmonisées et Évaluations à Épreuves standardisées (PHARES) une innovation majeure, à systématiser dans les établissements.

Cependant, sa mise en œuvre a révélé des pratiques différentes d'une académie à une autre. Les différents rapports venant du terrain l'attestent et justifient le besoin d'élaborer un dispositif national fonctionnel de mise en œuvre des PHARES, pour systématiser les progressions harmonisées et les évaluations à épreuves standardisées conformément aux instructions de la circulaire 0078 MEN/CAB/DC/nd du 13 janvier 2021.

C'est dans cette perspective que la Direction de l'Enseignement moyen secondaire général (DEMSG) a pris l'option de revisiter les pratiques de mise en œuvre des PHARES pour consolider et améliorer les acquis afin de disposer d'un document de cadrage, pour accompagner l'installation effective de la culture de la planification, de l'évaluation et de la remédiation.

## 2. Objectifs

### 2.1. Objectif général

Améliorer les performances des élèves et les pratiques des enseignants à travers la mise en œuvre des PHARES.

### 2.2. Objectifs spécifiques

- Harmoniser les progressions dans le déroulement des enseignements apprentissages ;
- Faciliter l'appropriation des programmes ;
- Planifier les évaluations ;
- Harmoniser les méthodes et modalités d'évaluation ;
- Rendre l'évaluation plus objective ;
- Mettre en place un dispositif de remédiation ;
- Assurer le suivi-évaluation et le rapportage de la mise en œuvre des PHARES.
- Favoriser la mutualisation des bonnes pratiques ;
- Redynamiser les cellules pédagogiques.

## 3. Organes de pilotage et de gestion

Les organes de pilotage et de gestion des PHARES sont les principaux démembrements de l'Académie chargés de la mise en œuvre des PHARES. Ils doivent être mis en place dans chaque Inspection d'académie, Inspection de l'Éducation et de la Formation et dans chaque établissement scolaire. La composition et les missions de chaque organe sont déclinées dans les tableaux suivants :

### 3.1. Comité de pilotage académique

Il est mis en place et présidé par l'Inspecteur d'Académie.

COMPOSITION	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'Inspecteur d'Académie (IA)</li><li>✓ Le Directeur du CRFPE</li><li>✓ Les Inspecteurs de l'Éducation et de la Formation (IEF)</li><li>✓ Les coordonnateurs des Chefs d'établissement (CE) du public et du privé</li></ul>	Il est chargé d'impulser, d'orienter, de superviser et de coordonner toutes les activités des PHARES.

### 3.2. Comité technique académique

Les membres nommés par une lettre circulaire de l'IA constituent le bras technique du comité de pilotage.

COMPOSITION	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétaire général (SG) de l'IA</li> <li>- Les SG des IEF</li> <li>- Le coordonnateur des IEMS</li> <li>- Le coordonnateur des Formateurs du moyen secondaire du CRFPE</li> <li>- Le chargé de la formation de l'IA</li> <li>- Le point focal des PHARES</li> <li>- Le responsable du cycle fondamental</li> <li>- Le BEMSG</li> <li>- Le responsable du bureau des examens et concours de l'IA</li> <li>- Les représentants des CE qui sont coordonnateurs des cellules pédagogiques mixtes</li> </ul>	<p>Le comité technique académique, coordonné par le SG de l'IA, est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre les orientations du comité de pilotage ;</li> <li>- d'élaborer des outils de mise en œuvre des PHARES ;</li> <li>- de valider les productions des équipes disciplinaires ;</li> <li>- d'assurer le suivi-évaluation.</li> <li>- de rédiger le rapport de l'académie à partir des rapports consolidés des IEF;</li> <li>- de transmettre le rapport de l'IA à la DEMSG chargée de consolider les rapports de toutes les IA.</li> </ul>

### 3.3. Comités techniques disciplinaires

Chaque comité technique disciplinaire est coordonné par un IEMS ou un formateur disciplinaire. En l'absence des deux précités, un responsable de CPM assure la coordination.

**NB** : le comité peut s'adjoindre les services de toute personne ressource lors de ses travaux.

COMPOSITION	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les IEMS disciplinaires</li> <li>- Les formateurs disciplinaires du moyen secondaire general du CRFPE</li> <li>- Les responsables des cellules pédagogiques mixtes de la discipline</li> </ul>	<p>Le comité technique disciplinaire est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer les progressions harmonisées;</li> <li>- de veiller au respect des progressions harmonisées;</li> <li>- de planifier les évaluations à épreuves standardisées;</li> <li>- de sélectionner les épreuves de composition de l'académie;</li> <li>- d'analyser les résultats des évaluations à épreuves standardisées.</li> </ul>

### 3.4. Cellules pédagogiques mixtes (CPM)

Chaque cellule pédagogique mixte est coordonnée par un CE, assisté par le responsable de la cellule mixte. Ils sont proposés par leurs pairs et nommés par l'IA.

COMPOSITION	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CE coordonnateur de la CPM</li> <li>- Le responsable de la CPM</li> <li>- Les responsables de cellules pédagogiques de la discipline des établissements de la CPM</li> </ul>	<p>La CPM est chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller au respect des progressions harmonisées ;</li> <li>- concevoir les épreuves du deuxième devoir de chaque semestre ;</li> <li>- sélectionner et valider ces épreuves ;</li> <li>- analyser les résultats de ces évaluations ;</li> <li>- de rédiger le rapport de la CPE, intégrant les rapports consolidés des CPE de la CPM ;</li> <li>- de transmettre le rapport de la CPE à l'IEF dont dépend la majorité des établissements de la CPM.</li> </ul> <p><b>NB:</b> L'IEF consolide les rapports des CPE de sa circonscription et les transmet au Comité technique académique.</p>

### 3.5. Cellules pédagogiques d'établissement (CPE)

Le CE est le coordonnateur des CPE de son établissement. Chaque CPE, est dirigée par un professeur qui est le responsable de la CPE. ~~Celui-ci~~ Il est choisi par le CE sur proposition des membres de la cellule et nommé par l'IA. (Arrêté 003317 MEPEMSLN/SG/DEMSG du 15 septembre 2011)

COMPOSITION	MISSIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CE</li> <li>- Le responsable de la CPE</li> <li>- Les professeurs d'une même discipline de l'établissement</li> </ul>	<p>La CPE est chargée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller au respect des progressions harmonisées;</li> <li>- concevoir le test de positionnement et les épreuves du premier devoir de chaque semestre;</li> <li>- sélectionner et valider ces épreuves;</li> <li>- analyser les résultats de ces évaluations;</li> <li>- de transmettre ses rapports d'activités à la CPM dont elle fait partie.</li> </ul>

### 3.6. Comité de gestion de la banque des épreuves et du tirage

Mis en place par le CE, l'IEF ou l'IA, le comité est coordonné par un agent qui maîtrise bien l'outil informatique. Il est chargé de :

- réceptionner et de faire le contrôle de conformité des épreuves ;
- faire la mise en forme des épreuves retenues ;
- préparer l'ordre d'impression pour le tirage des épreuves en respectant les calendriers.

Ce travail méticuleux doit être confié à des personnes pouvant travailler sous pression et dans la discrétion absolue.

## 4. Progressions harmonisées

Les progressions harmonisées concernent toutes les disciplines. Elles sont élaborées de manière collaborative dans une démarche de construction active sur la base des programmes officiels en vigueur dans le moyen secondaire au Sénégal. Les progressions harmonisées constituent un outil contribuant au respect des programmes et à la planification des enseignements apprentissages.

Les comités techniques disciplinaires produisent une mouture validée par le comité technique académique. Il s'en suit un partage pour une bonne appropriation des progressions harmonisées au niveau des cellules pédagogiques et leur mise en œuvre effective dans les classes. Le recueil et l'intégration des observations du terrain permettront à la fin de chaque année scolaire une réactualisation des progressions harmonisées.

### 4.1. Processus d'harmonisation des progressions

Le tableau ci-dessous renseigne sur le processus et les modalités d'harmonisation des progressions.

Processus d'harmonisation des progressions	Modalités	Responsable	Acteurs
Mise à disposition des programmes officiels au niveau des établissements et des cellules pédagogiques	Envoi par courrier électronique/ physique	Le comité académique technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CE</li> <li>- Responsables de cellules pédagogiques</li> <li>- Comités techniques disciplinaires</li> </ul>
Mise à disposition à temps du décret relatif au découpage de l'année scolaire	Envoi par courrier électronique/ physique	Le comité académique technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CE</li> <li>- Les comités techniques disciplinaires</li> </ul>
Elaboration des progressions harmonisées avec un planning des évaluations à épreuves standardisées	Rencontres /ateliers	Le point focal des PHARES	Les comités techniques disciplinaires
Validation des progressions	Rencontres	Le SG de l'IA	Le comité technique

harmonisées par discipline			académique
Diffusion/ envoi des progressions harmonisées par discipline	Envoi par courrier électronique/ physique	Le point focal des PHARES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CE</li> <li>- Responsables de cellules pédagogiques</li> </ul>
Partage des progressions harmonisées au niveau des cellules pédagogiques.	Rencontres	L'Inspecteur d'Académie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les IEMS</li> <li>- Les formateurs du CRFPE</li> <li>- IEF</li> <li>- CE</li> <li>- Les responsables de cellule</li> <li>- Les professeurs</li> </ul>

## 4.2. Outil d'harmonisation des progressions

Les comités techniques disciplinaires pourront utiliser le canevas suivant pour harmoniser les progressions. Il est applicable à toutes les disciplines.

<b>ANNEE SCOLAIRE :</b>					
<b>DISCIPLINE :</b>					
<b>NIVEAU :</b>					
<b>Mois de : octobre</b>					
Périodes	Thème/ chapitre /Partie	Leçons/ Contenus	Durée	Objectifs spécifiques	Acquis à évaluer
Semaine 1					
Semaine 2					
Semaine 3					
Semaine 4					
<b>Mois de : novembre</b>					
Périodes	Thème/ chapitre /Partie	Leçons/ Contenus	Durée	Objectifs spécifiques	Acquis à évaluer
Semaine 1					
Semaine 2					
Semaine 3					
Semaine 4					
<b>Mois de : ....</b>					
Périodes	Thème/ chapitre /Partie	Leçons/ Contenus	Durée	Objectifs spécifiques	Acquis à évaluer
Semaine 1					

Semaine 2					
Semaine 3					
Semaine 4					

## **5. Évaluations à épreuves standardisées**

### **5.1. Niveaux de standardisation**

Trois niveaux sont ciblés pour la standardisation des épreuves. Il s'agit des niveaux : établissement, cellule pédagogique mixte et académie.

#### **5.1.1. Niveau établissement**

C'est à ce niveau qu'il est organisé :

- le test de positionnement en début d'année pour faire l'état des acquis des élèves ;
- le premier devoir du premier semestre ;
- le premier devoir du second semestre.

La cellule pédagogique d'établissement sous la conduite de son responsable et la supervision du Chef d'établissement est chargée de :

- la conception, la sélection et la validation des épreuves ;
- l'analyse des résultats de ces évaluations.

Concernant le tirage des épreuves, une équipe est mise en place par le Chef d'établissement.

#### **5.1.2. Niveau cellule mixte**

C'est ce niveau qui a en charge l'organisation des deuxièmes devoirs du premier semestre et du second semestre.

La cellule pédagogique mixte sous la conduite du responsable de cellule et du Chef d'établissement coordonnateur de la cellule est chargée :

- de la conception, de la sélection et de la validation des épreuves ;
- de l'analyse des résultats de ces évaluations.

Après validation d'une épreuve, le CE coordonnateur de la cellule l'envoie à ses pairs pour impression et administration.

#### **5.1.3. Niveau académie**

C'est ce niveau qui a en charge l'organisation des compositions du premier et second semestre.

Les épreuves sont conçues par des professeurs figurant sur une liste arrêtée par l'IA. Les comités techniques disciplinaires sont chargés de la sélection des épreuves et le comité technique académique de la validation.

Le tirage est assuré par des équipes mises en place par l'IA pour les lycées et par les IEF pour les collèges d'enseignement moyen (CEM).

## 5.2. Processus de standardisation des épreuves, de correction des copies et d'analyse des résultats

### 5.2.1. Niveau établissement

- **La conception, sélection et validation des épreuves**
  - Élaboration d'un plan d'action dès la rentrée ;
  - Désignation de professeurs concepteurs d'épreuves par niveau dans la CPE lors de la première rencontre ;
  - Élaboration des épreuves en fin novembre et fin mars ;
  - Amélioration et validation des épreuves par la CPE en fin novembre et fin mars ;
  - Transmission des épreuves validées (version électronique) au CE en fin novembre et fin mars.
- **Le tirage des épreuves**
  - Mise en place d'une équipe chargée du tirage par le CE ;
  - Élaboration d'un planning de tirage et de remise des épreuves au CE ;
  - Sécurisation des épreuves par le CE.
- **L'administration des épreuves**
  - Partage du calendrier des évaluations ;
  - Élaboration et partage d'un calendrier de surveillance ;
  - Récupération des épreuves par les surveillants au niveau du CE ;
  - Administration des épreuves ;
  - Ramassage et dépôt des copies au niveau du CE.
- **La correction des copies**
  - Rencontre des professeurs de la même discipline pour une harmonisation de la correction ;
  - Élaboration par le CE d'un plan de correction de telle sorte qu'un professeur ne corrige pas les copies de ses élèves ;
  - Remise des copies aux correcteurs par le CE selon le plan de correction ;
  - Correction des copies : le correcteur fait ses observations sur les copies, rédige un PV de correction (voir annexe 1) sur lequel figure les statistiques des notes et remplit la grille de collecte et d'analyse des erreurs des élèves (voir annexe 2) ;
  - Retour des copies corrigées, du PV de correction et de la grille de recueil des erreurs des élèves au CE qui les distribue, pour chaque classe, au professeur titulaire ;
  - Compte rendu de la correction et remise des copies aux élèves par le professeur titulaire.
- **L'analyse des résultats**
  - Remise des PV de correction et de la grille de collecte et d'analyse des erreurs pour chaque classe au responsable de la CPE ;
  - Consolidation des PV de correction et des différentes grilles pour chaque niveau par la CPE ;
  - Analyse des résultats consolidés par la CPE en utilisant le PV consolidé.

### 5.2.2. Niveau cellule mixte

- **La conception, sélection et validation des épreuves**
  - Élaboration d'un plan d'action dès la première rencontre ;
  - Désignation des CPE, de la CPM, conceptrices d'épreuves par niveau lors de la première rencontre ;
  - Élaboration des épreuves en fin décembre et fin avril ;
  - Amélioration et validation des épreuves par un comité restreint composé de responsables disciplinaires des CPE de la CPM en fin décembre et fin avril ;
  - Transmission des épreuves validées (version électronique) au CE coordonnateur de la CPM en fin décembre et fin avril ;
  - Transmission, par le CE coordonnateur de la CPM, de chaque épreuve validée aux CE membre de la CPM (trois jours avant son administration).
- **La correction des copies**
  - Rencontre de concertation des professeurs de même discipline pour une harmonisation de la correction ;
  - Permutation des paquets de copies des différents établissements de la CPM selon un ordre établi à l'avance par le CE coordonnateur de la CPM ;
  - Remise des copies reçues par chaque CE à ses professeurs pour la correction ;
  - Correction des copies : le correcteur fait ses observations sur les copies, rédige un PV de correction sur lequel figure les statistiques des notes et remplit la grille de recueil des erreurs des élèves ;
  - Retour des copies corrigées et des annexes (PV de correction et grille de recueil des erreurs des élèves) au CE qui les rend à l'établissement propriétaire ;
  - Remise des copies et annexes, pour chaque classe, au professeur titulaire ;
  - Compte rendu de la correction et remise des copies aux élèves par le professeur titulaire.
- **L'analyse des résultats**
  - Remise des PV de correction et de la grille de collecte et d'analyse des erreurs pour chaque classe au responsable de la CPE ;
  - Consolidation des PV de correction et des différentes grilles pour chaque niveau par la CPE ;
  - Analyse des résultats consolidés pour chaque niveau par la CPE ;
  - Remise des résultats consolidés de la CPE à la CPM d'appartenance ;
  - Consolidation et analyse pour chaque niveau des résultats des CPE par la CPM.

### 5.2.3. Niveau académie

- **La conception, sélection et validation des épreuves**
  - Désignation par l'IA de professeurs chargés de concevoir des épreuves sur proposition des comités techniques disciplinaires et des CE ;
  - Envoi aux professeurs désignés d'une lettre de proposition d'épreuves (voir annexe 3) ;
  - Transmission des épreuves proposées aux comités techniques disciplinaires ;
  - Sélection, pour chaque niveau, de trois (03) épreuves avec leur corrigé et leur barème ;

- Transmission des épreuves sélectionnées au comité technique académique pour validation ;
- Validation de deux épreuves par niveau ; une épreuve à administrer et une autre de réserve en cas de remplacement. La deuxième épreuve, si elle n'est pas administrée, et la troisième vont alimenter la banque d'épreuves ;
- Transmission des épreuves validées au Point focal des PHARES de l'IA ;
- Contrôle qualité des épreuves reçues par le Point focal avec les coordonnateurs des comités techniques disciplinaires.
- **Le tirage des épreuves**
  - Mise en place d'une équipe chargée du tirage au niveau IA et niveau IEF ;
  - Choix de locaux sécurisés pour le tirage ;
  - Élaboration d'un planning de tirage au niveau IA et au niveau IEF ;
  - Expression des besoins pour le tirage ;
  - Mise en place du matériel ;
  - Tirage et mise sous enveloppes scellées ;
  - Enlèvement des enveloppes par le CE ou par un de ses adjoints en cas d'empêchement attesté ;
  - Sécurisation des épreuves par les CE jusqu'à l'administration.
- **L'administration des épreuves**
  - Partage du calendrier des évaluations ;
  - Élaboration d'un outil de supervision et désignation de superviseurs ;
  - Élaboration et partage d'un calendrier de supervision au niveau IA/IEF ;
  - Supervision de l'administration des épreuves.
- **La correction des copies**
  - Rencontre de concertation des professeurs d'une même discipline pour une harmonisation de la correction ;
  - Permutation des paquets de copies des différents établissements de la CPM selon un ordre établi à l'avance par le CE coordonnateur de la CPM ;
  - Remise des copies reçues par chaque CE à ses professeurs pour la correction ;
  - Correction des copies : le correcteur fait ses observations sur les copies, rédige un PV de correction sur lequel figure les statistiques des notes et remplit la grille de recueil des erreurs des élèves ;
  - Retour des copies corrigées et des annexes (PV de correction et grille de recueil des erreurs des élèves) au CE qui les rend à l'établissement propriétaire ;
  - Distribution des copies et annexes, pour chaque classe, au professeur titulaire ;
  - Compte rendu de la correction et remise des copies aux élèves par le professeur titulaire.
- **L'analyse des résultats**
  - Remise des PV de correction et de la grille de collecte et d'analyse des erreurs pour chaque classe au responsable de la CPE ;
  - Consolidation des PV de correction et des différentes grilles pour chaque niveau par la CPE ;
  - Analyse des résultats consolidés pour chaque niveau par la CPE ;
  - Remise des résultats consolidés de la CPE à la CPM d'appartenance ;

- Consolidation et analyse pour chaque niveau des résultats des CPE par la CPM.
- Remise des résultats consolidés de la CPM aux comités techniques de la même discipline ;
- Consolidation et analyse pour chaque niveau des résultats des CPM par le comité technique de la même discipline.

**NB : En plus de ce dispositif, il est conseillé aux professeurs d'évaluer leurs élèves chaque fois que de besoin.**

## **6. Remédiation**

La remédiation est un dispositif plus ou moins formel qui consiste à fournir à l'apprenant de nouvelles activités d'apprentissage pour lui permettre de combler les lacunes répertoriées lors d'une évaluation.

Ainsi les activités de remédiation se déroulent après chaque évaluation (test de positionnement, devoirs de contrôle continu, compositions semestrielles) pour apporter des réponses appropriées aux difficultés rencontrées par les apprenants. Elles sont précédées d'une analyse correcte des données issues des évaluations consistant à identifier les causes éventuelles des erreurs constatées.

### **6.1. Élaboration du plan de remédiation**

Le plan de remédiation est circonscrit à l'échelle de l'établissement et concerne les élèves qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'évaluation. La remédiation concerne en principe toutes les disciplines où les élèves ont fait montre de difficultés pouvant entraver la réussite des enseignements-apprentissages futurs. Toutefois, en cas de contraintes majeures, il convient de considérer en priorité le français, les mathématiques, les Sciences de la vie et de la terre et les sciences physiques pour le collège. Pour le lycée, en sus des disciplines fondamentales, il faut retenir les dominantes de la série.

Conçu par la CPE, le plan de remédiation comporte deux moments : le diagnostic et l'élaboration des outils de remédiation.

#### **6.1.1. Diagnostic**

Il comporte deux parties : la collecte et analyse des erreurs commises par les élèves n'ayant pas obtenu la moyenne, le traitement de ces erreurs pour la constitution de groupes de besoins.

##### **6.1.1.1. Collecte et analyse des erreurs commises**

La collecte et l'analyse des erreurs se font concomitamment à la correction des copies à l'aide de la grille ci-après. Il s'agit de répertorier l'ensemble des erreurs récurrentes ou les plus significatives ou qui pourraient empêcher la progression de l'élève.

Concernant l'analyse, une erreur peut provenir de l'élève lui-même, de sa non-maitrise des apprentissages tout comme des éléments de l'environnement didactique (les conditions d'apprentissage, le déficit de connaissances, l'incompréhension de la consigne, la formulation des consignes, etc.)

Ce travail est fait par le professeur correcteur.

**Grille de collecte et d'analyse des erreurs**

<b>Discipline :</b>			
<b>Professeur correcteur :</b>			
<b>Classe :</b>			
Prénoms et Nom de l'élève	Note obtenue	Erreurs commises	Hypothèse de la source d'erreur
		-	-
		-	-
		-	-
		-	-

**NB** : mettre autant de lignes que d'élèves n'ayant pas eu la moyenne.

**6.1.1.2. Traitement des erreurs collectées et constitution des groupes de besoin**

C'est le fait :

- d'exploiter les erreurs commises en les regroupant en familles (qui sont du même ordre) ;
- de constituer les groupes de besoin (les élèves concernés par une même famille d'erreurs) ;
- d'identifier les outils pour la remédiation ;
- de choisir la stratégie de remédiation appropriée.

Ce travail est fait par la CPE qui consolide les grilles de collecte et d'analyse des erreurs des classes de l'établissement de même niveau pour une épreuve donnée.

**Grille de traitement des erreurs**

<b>Problème identifié</b> (Famille de problèmes)	<b>Nombre d'élèves en difficulté</b>	<b>Outils de remédiation</b> (Types d'exercices à proposer pour remédier au problème identifié)	<b>Stratégie de remédiation</b> (Travail individuel, en groupes, à la maison, après les heures de cours, réapprentissage ...). A définir par la cellule.

**NB :** les élèves en difficulté pour un problème identifié constituent un groupe de besoin. En indiquant le nombre d'élèves en difficulté, on en profite pour constituer tous les groupes de besoin à l'aide de la grille suivante :

**Grille de constitution d'un groupe de besoin**

<b>Discipline :</b>	<b>Compétence ou acquis évalué:</b>	
<b>Niveau :</b>	<b>Problème identifié:</b>	
<b>Groupe N° :</b>	<b>PCR :</b>	
<b>Prénoms et nom de l'élève</b>	<b>Classe</b>	<b>Niveau de l'élève</b>
		Faible
		Insuffisant
		En voie de maîtrise

### 6.1.2. Outils de remédiation

La réussite de la remédiation dépend étroitement de la pertinence et de l'opportunité des outils et des stratégies. Après la constitution des groupes de besoin, la CPE planifie les séances de remédiation et procède au choix des outils à utiliser.

#### 6.1.2.1. La fiche de planification des séances de remédiation

C'est une aide à la programmation des activités de remédiation que la CPE doit élaborer et afficher, ainsi que les groupes de besoins, pour informer tous les concernés.

<b>Discipline:</b>				
<b>Niveau:</b>				
<b>N° groupe</b>	<b>Problème identifié</b>	<b>Jour et date de remédiation</b>	<b>Horaire</b>	<b>Nom du PCR</b>

#### 6.1.2.2. Les outils de mise en œuvre de la remédiation

Parmi les outils de remédiation, on peut retenir, entre autres :

- des exercices ciblant les difficultés rencontrées par chaque groupe ;
- des supports pour le ré apprentissage ;
- des fiches de travail individuel (pour un élève ayant plusieurs difficultés).

**Recommandations :**

Pour élaborer un exercice de remédiation, on doit :

- proposer des consignes claires pour l'élève ;
- proposer une tâche raisonnable et simple pour l'élève (ni trop longue ni trop courte) ;
- proposer un nombre d'exercices suffisant pour vérifier la maîtrise des savoirs et de savoirs faire ciblés.

En outre l'exercice à concevoir doit :

- être facile à corriger ;
- permettre de savoir comment l'élève évolue ;
- cibler le même objectif que celui de l'évaluation avant remédiation ;
- préparer l'élève à l'évaluation après remédiation ;
- être dans la Zone proximale de Développement de l'élève (voir annexe 5).

## **6.2. Mise en œuvre du plan de remédiation**

Pour dérouler une séance de remédiation, on peut retenir les étapes suivantes :

- **Ouverture de la séance**
  - Mettre en confiance les élèves ;
  - Annoncer l'objectif de la séance.
- **Déroulement de la séance**
  - Proposer les exercices progressivement, du plus simple au plus complexe, en clarifiant pour chacun la consigne ;
  - Vérifier le travail de chaque élève et l'assister au besoin ;
  - Aider chaque élève sans se substituer à lui ;
  - Aider l'élève à résoudre une tâche en l'éclatant en tâches simples ;
  - Aider l'élève en lui présentant un modèle qu'il pourrait imiter ;
  - Motiver les élèves en mettant en valeur leurs réussites ;
  - Traiter les réponses erronées sans inhiber les élèves ;
  - Favoriser les échanges entre les élèves ;
  - Encourager la prise de parole chez les élèves timorés.
- **Clôture de la séance**
  - Faire la synthèse de la séance de remédiation ;
  - Encourager et féliciter les élèves.

## **6.3. Suivi de la remédiation**

Après la mise en œuvre du plan de remédiation, la CPE doit proposer aux élèves ayant participé aux séances de remédiation une nouvelle évaluation du même ordre et de même niveau de difficulté (même niveau taxonomique) :

- si l'élève n'obtient pas la moyenne pour cette nouvelle évaluation, on choisit la meilleure des deux notes pour le calcul de la moyenne semestrielle ;
- si l'élève obtient la moyenne pour cette nouvelle évaluation, on lui donne 10 (la note minimale obtenue par le groupe classe n'ayant pas bénéficié de la remédiation) à la place de la note obtenue lors de l'évaluation standardisée.

Ainsi cette nouvelle évaluation constitue une seconde chance à saisir par tout élève, n'ayant pas obtenu la moyenne lors des évaluations standardisées et ayant suivi les activités de remédiation, pour améliorer ses performances. Le tableau suivant permet de faire le suivi.

**Tableau de suivi des élèves**

<b>Discipline :</b>					
<b>Professeur responsable :</b>					
<b>Niveau :</b>					
N°	Prénoms et nom	Classe	Note avant remédiation	Note après remédiation	Observations

## 7. Évaluation des phares

### 7.1. Outils d'évaluation de la mise en œuvre des PHARES

#### 7.1.1. Outil IA

Mise en place et fonctionnalité des organes	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Références
Existence de comité de pilotage	Acte administratif				
Fonctionnalité du comité de pilotage	Nombre de rencontres				
Existence de comité technique académique	Acte administratif				
Fonctionnalité du comité technique académique	Nombre de rencontres				
Existence des comités techniques disciplinaires	Acte administratif				
Fonctionnalité des comités techniques disciplinaires	Nombre de rencontres				
Existence des Cellules pédagogiques d'Établissement (CPE)	Acte administratif				
Fonctionnalité des CPE	Nombre de rencontres				
	Taux de fréquentation des cellules internes par les professeurs	100%			
	Nombre de PV transmis à l'IA				
Existence des Cellules pédagogiques mixtes (CPM)	Acte administratif				
Fonctionnalité des CPM	Nombre de rencontres				
	Taux de fréquentation des cellules mixtes par les professeurs	100%			
	Nombre de PV transmis à l'IA				
Existence d'un comité de gestion de la banque des épreuves	Acte administratif				
Fonctionnalité du comité de gestion de la banque des épreuves	le nombre de sujets validés et bancarisés				

Mise en place et fonctionnalité des organes	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Références
La systématisation des progressions harmonisées (PH) et des évaluations à épreuves standardisées dans l'académie	Pourcentage de disciplines appliquant les PH	100%			
	Pourcentage d'établissements qui font les évaluations à épreuves standardisées	100%			
L'instauration de la culture de la remédiation dans toutes les classes et dans toutes les disciplines est effective	Nombre de professeurs formés ayant effectué des séances de remédiation				
Financement du dispositif des PHARES	Nombre de lycées ayant versé l'appui pour le financement des PHARES				
	Nombre de CEM ayant versé l'appui pour le financement des PHARES				

### 7.1.2. Outil IEF

Mise en place et fonctionnalité des organes	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Références
Existence de comité technique/ IEF	Acte administratif				
Fonctionnalité du comité technique/ IEF	Nombre de rencontres				
Existence des comités techniques disciplinaires	Acte administratif				
Fonctionnalité des comités techniques disciplinaires	Nombre de rencontres				
Existence des Cellules pédagogiques d'Etablissement (CPE)	Acte administratif				
Fonctionnalité des CPE	Nombre de rencontres				
	Taux de fréquentation des cellules internes par les professeurs	100%			
	Nombre de PV transmis à l'IEF				
Existence des Cellules pédagogiques mixtes (CPM)	Acte administratif				
Fonctionnalité des CPM	Nombre de rencontres				
	Taux de fréquentation des cellules mixtes par les professeurs	100%			
	Nombre de PV transmis à l'IEF				
Existence d'un comité de gestion de la banque des épreuves	Acte administratif				
Fonctionnalité du comité de gestion de la banque des épreuves	le nombre de sujets validés et bancarisés				
La systématisation des progressions harmonisées (PH) et des évaluations à épreuves	Pourcentage de disciplines appliquant les PH	100%			

## Ministère de l'Éducation nationale : Dispositif de mise en œuvre des PHARES

Mise en place et fonctionnalité des organes	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Références
standardisées dans l'académie	Pourcentage d'établissements qui font les évaluations à épreuves standardisées	100%			
L'instauration de la culture de la remédiation dans toutes les classes et dans toutes les disciplines est effective	Nombre de professeurs formés ayant effectué des séances de remédiation				

### 7.1.3. Outil Établissement

Mise en place et fonctionnalité des organes	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Références
Existence de comité technique/ Etablissement	Acte administratif				
Fonctionnalité du comité technique/ Etablissement	Nombre de rencontres				
Existence des Cellules pédagogiques d'Etablissement (CPE)	Acte administratif				
Fonctionnalité des CPE	Nombre de rencontres				
	Taux de fréquentation des cellules internes par les professeurs	100%			
	Nombre de PV transmis à l'IEF/IA				
La systématisation des progressions harmonisées (PH) et des évaluations à épreuves standardisées dans l'établissement	Pourcentage de disciplines appliquant les PH	100%			
	Pourcentage de disciplines qui font les évaluations à épreuves standardisées	100%			
L'instauration de la culture de la remédiation dans toutes les classes et dans toutes les disciplines est effective	Nombre de professeurs formés ayant effectué des séances de remédiation				

## 7.2. Outils de remontée des données

### SUIVI SEMESTRIEL DE L'ETABLISSEMENT

#### 1. Résultats des évaluations standardisées

IA :		IEF :			Établissement :			Effectif :			Téléphone :			Email :		
Disciplines	Niveau	Dev. Stand. 1			Dev 1 2 <sup>nd</sup> e chance			Dev. Stand. 2			Dev 2 2 <sup>nd</sup> e chance			Composition		
		Nbre d'élèves ayant composé	Nbre ayant obtenu une note inférieure à 10/20	% d'élèves ayant obtenu une note inférieure à 10/20	Nbre d'élèves ayant composé	Nbre ayant obtenu une note inférieure à 10/20	% d'élèves ayant obtenu une note inférieure à 10/20	Nbre d'élèves ayant composé	Nbre ayant obtenu une note inférieure à 10/20	% d'élèves ayant obtenu une note inférieure à 10/20	Nbre d'élèves ayant composé	Nbre ayant obtenu une note inférieure à 10/20	% d'élèves ayant obtenu une note inférieure à 10/20	Nbre d'élèves ayant composé	Nbre ayant obtenu une note inférieure à 10/20	% d'élèves ayant obtenu une note inférieure à 10/20
	6 <sup>ème</sup>															
	5 <sup>ème</sup>															
	4 <sup>ème</sup>															
	3 <sup>ème</sup>															
	Seconde															
	Première															
	Terminale															

**2. Analyse des résultats (expliquer le pourquoi des résultats)**

Épreuves	Analyse des résultats

**3. Analyse des difficultés rencontrées par les élèves**

Épreuves	Compétences évaluées et non réussies par la plupart des élèves	Difficultés rencontrées	Solutions proposées en remédiation

**4. Recommandations**

Épreuves	Recommandations

Le présent outil de suivi est renseigné par chaque établissement puis envoyé à l'IEF par les collèges et à l'IA par les lycées pour consolidation.

Les résultats des collèges consolidés par les l'IEF sont aussi envoyés à l'IA pour consolidation.

Les résultats des IEF et des lycées consolidés par l'IA sont ensuite transmis à la DEMSG pour consolidation.

L'outil renseigné par les établissements sera utilisé pour consolider les résultats à tous les niveaux.

**7.3. Rencontres bilan**

Des rencontres semestrielles sont organisées à tous les niveaux (Établissement, IEF, IA et DEMSG) pour évaluer le dispositif mis en place et rendre compte des performances des élèves.

**8. Les recommandations**

**8.1. Sécurisation des épreuves**

Il est de la responsabilité des différents acteurs du système éducatif de veiller à la sécurisation des épreuves pour éviter toute fuite. Pour cela les mesures suivantes doivent être prises :

- élaborer une charte déontologique pour les examens à mettre à la disposition des parties prenantes ;
- faire signer un engagement sur l'honneur conformément aux dispositions contenues dans la charte ;

- créer des espaces en ligne sécurisés pour la réception des épreuves finalisées ; mettre à contribution le SIMEN ;
- organiser la gestion des épreuves autour d'un responsable clairement identifié à chaque niveau de décision (IA, IEF, Établissement) ;
- aménager des salles de tirage équipées et sécurisées ;
- recueillir les besoins des établissements en reprographie ;
- faire la reprographie, tout en s'assurant de la qualité du tirage des épreuves et procéder à la mise sous pli des épreuves portant les cachets de l'IA et de l'IEF et tout autre support d'évaluation sous la responsabilité d'un agent dûment mandaté ;
- conserver les épreuves dans un endroit sécurisé (coffres, armoires fortes ou pièces fermant à clé) ;
- prévoir des registres, des formulaires de décharge, des bordereaux d'envoi et de réception, ... pour l'enlèvement des épreuves.

## **8.2. Participation effective des établissements aux évaluations à épreuves standardisées**

Pour veiller à la participation des établissements et de toutes les classes aux évaluations standardisées, l'IA organisera une rencontre d'informations sur l'importance des PHARES avec les IEF et les CE du Secondaire (public et privé). Chaque IEF se chargera de la démultiplication auprès des principaux de collèges et des déclarants responsables du privé de sa circonscription. Il revient au CE de faire de même avec les censeurs, les intendants, les gestionnaires, les professeurs et les surveillants.

En outre, l'IA en rapport avec les IEF organisera une mission de supervision du déroulement des évaluations pour s'assurer que tous les élèves composent au même moment sur les mêmes épreuves.

## **8.3. Gestion des PHARES en cas d'intempéries, de grèves ou de situations imprévues**

Les progressions harmonisées et la planification des évaluations à épreuves standardisées permettent d'éviter les improvisations et le pilotage à vue. D'ailleurs en cas d'aléas, il sera loisible au comité technique académique de procéder à des réajustements déjà prévus dans un plan de mitigation des risques.

Une bonne synergie des actions et un dialogue de gestion constructif permettront de gérer efficacement d'éventuelles perturbations liées aux intempéries, grèves ou situations imprévues.

## **8.4. Financement des PHARES**

Pour prendre en charge les dépenses induites par la mise en œuvre des PHARES (achat de papier et d'encre pour le tirage des épreuves de composition du premier et second semestre, frais d'entretien des risographes, etc.) l'Inspecteur d'Académie doit instituer par lettre circulaire, une contribution de 300 francs CFA par élève pour les deux semestres. Cette contribution est tirée des frais d'inscription des élèves et les montants sont versés, au nom de

l'établissement, dans un compte bancaire unique de l'Inspection d'Académie avant la fin du mois de novembre de chaque année scolaire.

Les sommes versées par les lycées sont gérées par l'IA et celles versées par les collèges sont transférées aux IEF.

Dans un souci de transparence, le décaissement de l'argent du compte n'est possible qu'avec les signatures de l'IA, du gestionnaire de l'IA et du représentant des chefs d'établissement.

### **8.5. Formation des professeurs**

La mise en œuvre des PHARES doit être accompagnée de la formation des professeurs en évaluation, en remédiation et sur des points précis où des faiblesses sont notées.

A cet effet le format rénové des épreuves du BFEM et les documents annexes du format constituent un cadre de référence pour la formation des professeurs en évaluation.

## 9. Tableau de bord des PHARES

Objectifs	Activités	Modalités/indicateurs	Responsables	Acteurs	Periodes
<b>Redynamiser les cellules pédagogiques</b>	Diffusion et application des textes réglementaires portant sur les cellules pédagogiques	Envoi et partage des textes réglementaires, plaidoyer	IA/IEF/CE	Professeurs	Avant fin octobre
	Mise à jour du découpage des cellules mixtes	Réunions de planification	IA/IEF/CE/CRFPE	Responsables de cellule	Avant fin octobre
	Supervision de la mise en place et du fonctionnement des Cellules pédagogiques	Visites, collecte de PV, de rapports, comptes rendus, de listes de responsables	IA/IEF/CE /CRFPE	Professeurs	Octobre/ Novembre
	Elaboration de plans d'actions par les cellules (CPE/CPM)	Réunions, ateliers	CE/Responsables de cellule	Professeurs	2 <sup>e</sup> quinzaine d'octobre
	Collecte, synthèse des plans d'actions des cellules pédagogiques	Réunions/Rapports/ compte rendu	IA/IEF/CRFPE/Coord. IEMS	CE, Responsables de cellules	Avant fin octobre
	Formation des professeurs en lecture des programmes et planification des enseignements apprentissages	Sessions de formation au niveau des cellules mixtes	IA/IEMS/Formateurs	CE, Professeurs, Collectif des chefs d'établissements (COLCE), ACES,	Avant fin octobre
<b>Mettre en œuvre des progressions harmonisées et évaluations à épreuves</b>	Partage sur le dispositif des PHARES	Rencontres/ mise à disposition du document sur les PHARES	IA/IEF/CE/ CRFPE/ Coord. IEMS	Professeurs	Avant fin Octobre
	Mise en place des comités techniques disciplinaires	Note circulaire	IA	IEMS, formateurs du CRFPE	1 <sup>ere</sup> quinzaine octobre
	Elaboration ou réactualisation des progressions harmonisées disciplinaires	Ateliers /rencontres/ Progressions harmonisées disponibles	Comités techniques disciplinaires	Responsables de cellule, professeurs	Deuxième quinzaine octobre
	Validation et envoi des progressions harmonisées disciplinaires	Envoi électronique, physique	Comité technique académique	IEF/CE/Comités techniques disciplinaires, Responsables de cellules	Deuxième quinzaine octobre

## Ministère de l'Éducation nationale : Dispositif de mise en œuvre des PHARES

<b>standardisées</b>	Pilotage des PHARES	Lettre circulaire, Note de service, communication par d'autres canaux	Comité de pilotage	IA/IEF/CRFPE/Pool IEMS/CE	Deuxième quinzaine octobre
	Sensibilisation des établissements publics et privés et de tous les acteurs concernés	Rencontres avec les partenaires et les CE d'établissements public/ privés	IA/IEF	CE/COLCE/ACES/Professeur/Partenaires sociaux /Collectivités territoriales	Deuxième quinzaine octobre
	Elaboration de guide de conception des épreuves dans chaque discipline	Ateliers, guide de conception d'épreuves disponible	IA/CRFPE/ comités techniques disciplinaires	Responsables de cellules, professeurs	Début novembre
	Renforcement de l'encadrement dans le choix des sujets	Ateliers, Réunions de CP	IA/IEF/CRFPE/ comités techniques disciplinaires	Responsables de cellules, professeurs	Novembre/Mars
	Sécurisation des épreuves	Organisation des bassins de tirage, salles de tirages équipées et sécurisées	IA/IEF/CE	Comité de gestion de la banque des épreuves et du tirage	Fin janvier /fin mai
	Déroulement des compositions du premier et second semestre	Transmission des lettres d'information Ateliers de sélection et de validation d'épreuves, administration des épreuves	IA	Comités techniques disciplinaires, CE	Janvier / Avril
<b>Mettre en place un dispositif de remédiation</b>	Formation des enseignants en évaluation et en remédiation	Atelier d'élaboration et de validation des outils d'identification des élèves en difficulté, Ateliers de formation	Comités techniques disciplinaires	Responsables de cellules, professeurs	Octobre-décembre
<b>Partager les résultats des PHARES avec la communauté</b>	Organisation de bilans périodiques	Rencontres de reddition des comptes avec les acteurs (Collectivités territoriales, partenaires sociaux, ...)	IA/IEF/IEMS/ Formateurs/CE	Parents d'élèves, partenaires sociaux, collectivités territoriales	Fin 1 <sup>er</sup> semestre / Fin 2 <sup>nd</sup> semestre
<b>Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation</b>	Conception d'outils de suivi et de rapportage	Ateliers	IA/IEF/IEMS/ Formateurs	CE, Responsables de cellules	Novembre
	Missions de suivi- évaluation	Visites de terrain Exploitation de rapports	IA/IEF/IEMS /Formateurs/CE	CE, Responsables de cellules, professeurs	Toute l'année

## Annexes :

### Annexe 1 : PV de correction

#### PV DE CORRECTION

Discipline : .....

Établissement des élèves : .....

Classe : ..... Nombre de copies : .....

Matricule du correcteur : .....

Établissement du correcteur : .....

#### 1. Grille de distribution des notes

Note sur 20	de 0 à 4,9	De 5 à 9,9	De 10 à 14,9	De 15 à 20	Plus petite (.....)	Plus grande (.....)
Effectif						
Moyenne des notes :				Écart-type :		

#### 2. Analyse des résultats (pourquoi ces notes, les difficultés rencontrées par les élèves, les points réussis)

#### 3. Recommandations



## Annexe 3 : lettre de proposition d'épreuves



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère  
de l'Éducation nationale

.....  
INSPECTION D'ACADEMIE DE .....

.....  
L'Inspecteur d'Académie

N° ..... / IA /... / ... / ...  
....., le

A  
M./ Mme. ....  
Professeur .....  
Établissement .....

**Objet :** proposition d'une épreuve de composition pour les évaluations du ..... semestre ...

Les progressions harmonisées et les évaluations à épreuves standardisées sont les principaux piliers pour l'amélioration des performances scolaires.

La pertinence des épreuves et la sécurisation des devoirs et des compositions constituent, à ce titre, un enjeu majeur. A cet effet, une attention particulière est accordée aux acteurs impliqués dans le choix des sujets, leur tirage et leur administration.

Informé de votre intégrité, de votre professionnalisme et de votre compétence, j'ai porté mon choix sur votre personne pour la proposition d'une épreuve de composition de ..... niveau .....

Ladite proposition, accompagnée d'un **barème** et d'un **corrigé détaillé**, devra parvenir, sous version électronique, à l'adresse [.....@education.sn](mailto:.....@education.sn), au plus tard le ...../...../.....

Par ailleurs, les exercices proposés, respectant la progression harmonisée retenue, ne devront être nullement tirés, dans leur intégralité, des ouvrages usuels des élèves ou de l'internet, quand bien même vous pourriez vous en inspirer.

Considérant votre sens élevé du devoir, vous voudrez bien prendre toutes les dispositions idoines pour l'exécution correcte de cette commande.

L'Inspecteur d'Académie

## Annexe 4 : le statut de l'erreur

L'erreur désigne une réponse ou un comportement de l'élève qui ne correspond pas à la réponse, au comportement attendu.

Si, traditionnellement, le concept d'erreur est lié à l'idée de faute avec ses connotations négatives, les conceptions actuelles de pédagogie préconisent que les erreurs des élèves soient prises en compte par l'enseignant. En effet, l'erreur n'est plus la manifestation d'une non-connaissance qu'il convient d'ignorer ou de corriger immédiatement, mais d'une connaissance inadéquate sur laquelle la connaissance correcte va pouvoir être construite.

L'erreur est un point de départ, un indice pour mieux comprendre le processus d'apprentissage, mais aussi un point d'appui sur lequel on va bâtir de nouveaux apprentissages. C'est une non réussite signifiante à travers laquelle l'enfant nous délivre le message suivant : « c'est là que j'ai besoin d'aide ».

### Sources d'erreurs

Les erreurs des élèves proviennent de plusieurs sources. Elles peuvent être dues à :

- des difficultés sensorielles (auditives, visuelles) ;
- un apprentissage trop éloigné des connaissances effectives de l'élève ;
- une compréhension des consignes ;
- une maîtrise des notions en jeu ;
- un professeur (mauvaise prononciation du professeur, consigne mal formulée, contenu non adapté à la consigne...) ;
- etc.

## Annexe 5 : La Zone Proximale de Développement (ZPD)

La zone proximale de développement (ZPD) décrit l'espace conceptuel entre ce que l'enfant peut apprendre de lui-même et ce qu'il peut apprendre avec l'aide d'un adulte. La ZPD est donc tout ce que l'enfant peut maîtriser quand une aide appropriée lui est donnée. C'est la zone où ce que tu proposes à l'élève correspond à ce qu'il est capable d'apprendre à faire.

Si on n'est pas dans cette zone, la tâche est soit trop simple ((il n'apprend rien de nouveau), soit trop dure (l'apprentissage est inaccessible), donc sans intérêt.

Par conséquent Le professeur doit donc trouver une tâche qui est juste au-dessus de ce que l'élève est capable de faire ; car si la tâche que le professeur propose à l'élève présente un trop grand décalage entre ce qu'il sait faire et ce qu'on lui demande de faire, il va faire des erreurs.

